

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de MONTAGNAC
MONTPEZAT

DOSSIER : N° DP 004 124 17 00018

Déposé le : 01/09/2017

Demandeur : Monsieur GRAÖ Francis

Nature des travaux : Agrandissement d'une
chambre en utilisant une terrasse existante

Sur un terrain sis à : L HUBAC à MONTAGNAC
MONTPEZAT (04500)

Référence(s) cadastrale(s) : X 225

ARRÊTÉ

De non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable Délivré par le MAIRE au nom de la commune de MONTAGNAC MONTPEZAT

Le Maire de la Commune de MONTAGNAC MONTPEZAT

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R420-1 et suivants,

VU le Règlement National d'Urbanisme,

VU la Loi Montagne, notamment ses articles L145-5 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la commune de Montagnac-Montpezat
approuvé en date du 22/06/1998,

VU la demande de déclaration préalable présentée le 01/09/2017 par Monsieur GRAÖ Francis,

VU la demande de pièces complémentaires signée en date du 08/09/2017,

VU la complétude du dossier exprimée en date du 13/09/2017,

Vu la consultation de Direction Départementale des Territoires, Service Urbanisme et Connaissance des
Territoires Pôle ADS en date du 13/09/2017

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée sous réserve du respect des prescriptions
mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les montants des taxes d'urbanisme (Taxe d'aménagement et Redevance Archéologie Préventive) vous
seront transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

MONTAGNAC MONTPEZAT

le 25 septembre 2017

Le Maire
François GRECO

